

# VILLE D'ETTELBRUCK

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre  
Steichen, Solvi, échevins  
Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado, Theis, conseillers  
Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 1

Objet : Approbation du plan de gestion annuel du domaine forestier de la Ville d'Ettelbruck durant l'exercice 2022

Le conseil communal,

Vu le plan de gestion annuel de la forêt communale pour l'exercice 2022, proposé par les responsables de l'Arrondissement Centre-Est – Triage d'Ettelbruck de l'Administration de la nature et des forêts, tel qu'il se présente en résumé au tableau suivant :

P L A N D E G E S T I O N 2 0 2 2		
Activités	Dépenses en €	Recettes en €
Gestion durable des forêts	90 300	91 800
Protection de la nature	3 500	0
Sensibilisation et information du public	3 500	0
Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	0	10 270
Surveillance et Police	0	0
Logistique et personnel	16 650	0
<b>Totaux</b>	<b>113 950</b>	<b>102 070</b>

Constatant, au vu des dépenses (i.e. 113 950 €), respectivement des recettes (i.e. 102 070 €), que le plan de gestion 2022 conclut avec un mali de 11 880 € ;

Entendu les explications de Monsieur Kim SPEIDEL, préposé forestier en charge des forêts communales de la Ville d'Ettelbruck ;

Vu la loi communale modifié du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

- d'arrêter le plan de gestion annuel des forêts de la Ville d'Ettelbruck pour l'exercice 2022 aux montants mentionnés au tableau ci-dessus,
- de prévoir lors des prochaines prévisions budgétaires les dépenses et recettes nécessaires en relation avec l'exécution du plan de gestion 2022,
- de joindre la présente délibération au plan de gestion annuel de 2022 aux fins d'approbation par Monsieur le Directeur de la l'Administration de la nature et des forêts,
- d'accepter en 2022 la réduction de 40 % appliquée par les services de l'Etat sur la récolte des bois estimée à 1 340 m<sup>3</sup>, de prévoir en 2023 une quantité abattue nettement supérieure que celle chiffrée pour 2022 et d'inviter l'Administration de la nature et des forêts à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS